



Validation des Acquis
de l'Expérience



Procédure de validation des acquis de l'expérience

Ministère de l'Emploi

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie (service instructeur DFPC)

Quels diplômes peut-on obtenir ?	Titres Professionnels délivrés par le Ministère de l'Emploi Ex : TP maçon, TP Chef d'équipe gros œuvre, TP Assistante de direction, ... Du niveau V (équivalent CAP) à III (équivalent BTS)
Comment prendre contact ?	Vous téléphonez à la DFPC, pour prendre rendez-vous avec un référent VAE.
Comment commencer ma démarche ?	Vous effectuez auprès de la DFPC votre demande en vous procurant le livret 1 : <u>dossier de recevabilité</u> . Un avis de recevabilité est prononcé dans un délai de 2 mois si votre dossier est complet. Si votre livret 1 est recevable, vous recevrez le livret 2 : <u>Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP)</u> , à constituer dans le délai d'un an. Un accompagnement par un prestataire de formation vous est proposé (facultatif et payant).
En quoi consiste l'accompagnement ?	Vous serez accompagné dans votre démarche, sur : <ul style="list-style-type: none">• Aide méthodologique,• Appui à la rédaction du DSPP,• Préparation à l'entretien et à la mise en situation professionnelle
Comment est validée mon expérience ?	Vous êtes inscrit à une session de validation auprès d'un centre agréé. Vous êtes convoqué à une <u>mise en situation professionnelle</u> et votre livret 2 est transmis au jury. Suite à cette épreuve, vous passerez un <u>entretien oral</u> . Le jury est composé de professionnels de votre secteur.
A quel coût ?	Frais d'accompagnement variables selon devis du prestataire Frais d'organisation de la session possibles <ul style="list-style-type: none">• Pour les titres non préparés en Nouvelle-Calédonie, prévoir un déplacement en métropole pour la session de validation et l'entretien avec le jury.

Pour aller
plus loin ...

Contact

Direction de la Formation
Professionnelle Continue de
Nouvelle-Calédonie (DFPC NC)

Adresse : 19, avenue
du Maréchal Foch
- BP M2 - 98849 NOUMEA CEDEX
Tél : 24.61.29
Fax : 28.16.61
Courriel : certification.dfpc@gouv.nc

Sur le site

www.dfpc.gouv.nc

Calendrier

Contactez la DFPC

Jury

- En Nouvelle-Calédonie si la formation est dispensée sur le territoire
- En métropole, pour les autres